

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE STRASBOURG

La discothèque de la Bibliothèque municipale de Strasbourg a été ouverte le 5 janvier 1976 dans un local neuf de 100 m². La Bibliothèque elle-même étant un bâtiment neuf ouvert 3 mois plus tôt en octobre 1975. Dans l'installation étaient compris des présentoirs et des tiroirs à cassettes d'une capacité de 650 unités. Très vite notre fonds initial de 1 600 disques s'est révélé insuffisant et en même temps une demande du public pour les cassettes s'est faite plus pressante. Nous avons eu, en 1976, un crédit assez confortable de 70 000 F qui nous a permis d'agrandir notre collection de disques et, de débiter le fonds de cassettes avec 400 bandes mises à la disposition du public en octobre de la même année. Chaque année, nous achetons environ la même quantité et notre fonds s'élève actuellement à exactement 1 065 cassettes. Nous avons largement dépassé la capacité de stockage des tiroirs et ceci nous pose déjà quelques problèmes.

Le prêt s'effectue de la façon suivante : les gens ont droit à 2 disques ou 2 cassettes par semaine. Nous ne prêtons pas les cassettes en plus mais à la place des disques. Nous séparons la cassette de sa boîte. La boîte est installée dans les présentoirs accrochés au mur. Ces présentoirs sont mobiles autour d'un axe vertical et peuvent être manipulés comme les pages d'un livre. Ces volets sont divisés en 2 : des grands volets de 8 rangées de chacune 4 cassettes et au-dessus des volets plus petits de 5 rangées de 4 cassettes. Au total la hauteur ne dépasse pas celle des rayonnages de livres : environ 1,70 m. Donc sur chaque volet — recto-verso — nous pouvons mettre 100 cassettes. Pour 1 000 cassettes 10 volets suffisent et occupent 1 m de longueur de mur et environ 50 cm de largeur au sol. L'inconvénient de ces volets est que nous ne pouvons pas y mettre les coffrets de 2 ou 3 cassettes que nous installons sur un rayonnage de livre à proximité.

L'accès pour le public est commode, les boîtes peuvent être rentrées ou sorties facilement. Le classement et la cote sont les mêmes que pour les disques. [...]

Le public trouve donc la cassette vide et nous la présente à la banque de prêt. Derrière la banque de prêt, [...] sont insérés des tiroirs spécialement conçus pour ranger les cassettes. Celles-ci sont mises par numéro d'inventaire dans les encastresments plastique préformés que nous avons nous-mêmes numérotés. On retrouve sur la boîte et sur la cassette le même numéro d'inventaire. La recherche est assez rapide. Le gros problème est celui du stockage. Nos tiroirs n'ont qu'une capacité de 650 cassettes ce qui fait que les 400 cassettes supplémentaires sont

dans des boîtes que nous ont faites les relieurs. Nous avons un projet de réaménagement de la discothèque dans un local plus grand et à cette occasion nous avons demandé un meuble à cassettes spécialement conçu pour cet usage et d'une capacité d'au moins 2 000 cassettes.

Notre prêt étant automatisé, l'équipement est le même pour tous nos documents et se limite essentiellement à une étiquette d'identification assez petite (environ 5 cm × 1 cm) donc nullement gênante même sur une cassette. Nous l'avons collée à l'arrière de la boîte, ainsi que la fiche de retour. Les divers numéros, cote ou estampillage sont écrits avec un stylo indélébile « spécial plastique » ou sur des étiquettes autocollantes. Pas de fiche de santé, les cassettes une fois détériorées sont rarement réparables et la plupart du temps mises au pilon.

En fait, le nombre de cassettes abîmées est un pourcentage bien moindre que pour les disques : 92 cassettes mises au pilon depuis 3 ans contre 1 500 disques soit environ 9 % des cassettes contre environ 18 % de disques.

Un des points délicats du prêt de cassettes est la vérification au retour. Elle est pratiquement nulle à part la vérification du bon réembobinage ; sauf si l'emprunteur signale une anomalie. Nous faisons alors un rembobinage rapide dans les 2 sens. Mais le fait de vérifier que le mécanisme d'enroulement fonctionne bien ne nous garantit pas que l'enregistrement est en bon état. Seule une écoute attentive de la bande serait valable. Mais il est matériellement impossible d'écouter 50 cassettes par jour. D'ailleurs c'est souvent un emprunteur de bonne foi qui nous signale un défaut ou une détérioration. Si c'est une cassette neuve, il n'y a aucune difficulté à se la faire remplacer chez le disquaire. Si c'est une cassette déjà empruntée plusieurs fois c'est malheureusement pour nous une perte sèche car avec notre système les prêts précédents sont effacés. D'autre part savoir qui l'a empruntée ne nous indiquerait pas qui l'a détériorée. Certaines personnes peuvent constater un défaut et ne pas oser nous le dire. Il y a quand même un cas de détérioration indiscutable c'est le retour d'une bande cassée ou d'une cassette ayant manifestement été ouverte. Les trafics d'enregistrement : bandes effacées, enregistrement rajouté, sont minimes, peut-être une dizaine de cassettes sur les 92 au pilon ; le reste étant des bandes coupées ou en accordéon, etc.

Nous avons actuellement à la Discothèque plus de 8 000 documents dont 1 000 cassettes représentant 12 % de ce fonds. Le pourcentage des prêts n'est par contre que de 8 % soit 4 400 sur les 58 000 prêts effectués du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre de cette année. Le prêt de cassettes serait certainement plus important si nous pouvions offrir un choix plus vaste, ce qui est à l'heure actuelle impossible à cause du manque de place. Par contre le fait que les enregistrements fassent double emploi avec les disques ne gêne pas le public qui cherche dans les cassettes un enregistrement moins fragile que le disque, à écouter en voiture, que les jeunes emportent facilement dans leurs poches quand ils sont en moto, ou que les parents confient volontiers aux enfants. Mais le nombre de cassettes pour enfants sur le marché est vraiment trop minime pour satisfaire une demande toujours croissante.

Pour terminer, je peux dire que le prêt de cassettes est positif dans ce sens que le public en demande de plus en plus et oppose bien moins de réserve que pour le disque quand à la qualité des enregistrements, sans doute à cause de l'usage différent qui en est fait. C'est pourquoi je ne pense pas que la cassette remplace de sitôt le disque dans les discothèques mais elle peut être un complément intéressant et même attirer un public nouveau à condition d'avoir une collection assez importante et de posséder par ailleurs un fonds de disques largement suffisant.

Mme Guérin